

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17  
Présents : 15  
Votants : 16

L'an deux mil dix, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire.

**PRESENTS** : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, CADORET Philippe, BON Frédéric, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaél, JOFFREDO Marie-Thérèse, BODARD Bruno, CELIBERT Sébastien, DOS SANTOS Maryvonne

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BEYET

Mme MORIO Christine a donné pouvoir à Mme DOS SANTOS Maryvonne  
M. CELIBERT est arrivé à 21h.

**Convocation** du 25 août 2010

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrick HOUTEKIER

### Approbation du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010

#### Attribution des marchés et planning des travaux :

##### Aménagement rue des Templiers et VC de Kervenne–

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement de la rue des Templiers et de la voie communale de Kervenne a eu lieu le 19 juillet dernier. Trois entreprises ont répondu à cette consultation.

L'entreprise Sacer Atlantique de Vannes a été retenue pour un montant de 218 844.38 € HT, réparti en deux tranches :

- tranche 1 – VC de Kervenne – 88 271.73 €
- tranche 2 – Rue des Templiers – 131 572.65 €.

Les travaux rue des Templiers vont démarrer semaine 38 avec notamment la mise en place d'un réseau d'assainissement par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys, l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ; Il seront suivis par les travaux de voirie. L'ensemble de ce chantier devrait être livré première quinzaine de novembre.

Pour les travaux de la voie communale n°3, un rond-point va être réalisé au carrefour de cette même voie et la route de Kervenne. Pour la sécurité, un arrêté municipal limitera la vitesse à 50km/h dans la traversée du village de Kervenne et à 70km/h sur la VC 3.

##### Travaux connexes – programme 2007 – 2<sup>ème</sup> tranche

Dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier, il avait été prévu la réalisation d'une voirie reliant la RD 116 au niveau de la fontaine St Léon jusqu'à la VC n°1 en direction de Bizole. Pour différentes raisons, de bornage notamment, les travaux n'ont pas été réalisés en leur temps. Une consultation d'entreprises a été effectuée. Deux entreprises – Sacer Atlantique et Charier TP ont répondu. L'entreprise Charier TP a été retenue pour un montant de 41 662.90 € HT ; Les travaux doivent commencer au cours de la 3<sup>ème</sup> semaine de Septembre.

## Vannes Agglo – rapport d'activités 2009

Après avoir remis un document à chaque élu, Monsieur le Maire présente le bilan d'activités 2009 de Vannes Agglo sur l'ensemble des compétences de l'agglomération du pays de Vannes.

Rappelons ici les compétences de Vannes Agglo :

- Développement économique et aménagement de l'espace communautaire
- Environnement, gestion des déchets, déplacements et transports
- Tourisme, logement, enseignement supérieur, action culturelle et sportive

## Rapport sur l'eau et sur l'assainissement 2009.

En application de la loi n°95.101 du 2 février 1995 et au décret n°95.635 du 6 mai 1995, Monsieur Patrick Houtekier, adjoint, présente le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service en matière d'eau potable et d'assainissement.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, ainsi que de la note de synthèse relative à la qualité des eaux distribuées de la D.D.A.S.S. du Morbihan, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité ces documents.

## Renouvellement du crédit de Trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à examiner les propositions faites par Crédit Agricole du Morbihan pour le renouvellement d'un crédit de Trésorerie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale

- accepte l'offre faite par le Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribo 3 mois moyenné plus une marge de 0.45 %
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de mise en place : 50 €

- s'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

- autorise le Maire à signer la Convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole du MORBIHAN.

- autorise le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

## Rentrée scolaire

A l'heure de la rentrée, les effectifs des écoles sont répartis ainsi :

	PS1/PS2	MS/GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
ECOLE PUBLIQUE	17	20	10	14	15	20	5	<b>101</b>
ECOLE PRIVEE	27	21	12	14	12	11	15	<b>112</b>

A la lecture de ces chiffres, il existe des interrogations quant au nombre d'enfants scolarisés à Treffléan alors que le nombre de naissances est stable (autour de 28 par an). Rappelons que les effectifs des deux écoles étaient de 236 en septembre 2008 et 222 en septembre 2009.

## Plan Local d'Urbanisme – Annexion du PPRi approuvé

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le plan de prévention du risque inondation (PPRi) du bassin versant du Saint Eloi a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2010. Ce plan concerne plusieurs communes dont Treffléan et vaut servitude d'utilité publique. Le dossier est composé d'une note de présentation, d'un règlement, d'une cartographie des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire.

Conformément à l'article L126-1 du code de l'urbanisme, le conseil municipal, après délibération, - décide d'annexer le plan de prévention du risque inondation du bassin versant du Saint Eloi au plan local d'urbanisme de la commune.

### **Zone artisanale – achat de terrains par la SCI TITOUTIM, représentée par M. LE MANIER Jérôme.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération en date du 16 octobre 2008 fixant le prix du m<sup>2</sup> de terrain de la zone artisanale de Kervoyelle à 13,00 € HT. Mais, la commune n'étant pas assujetti à la T.V.A, le notaire procédera directement au calcul et au versement de TVA correspondante au service des impôts des entreprises de Vannes.

Monsieur le Maire précise que la parcelle cadastrée section ZB n°105 d'une superficie totale de 1 702 m<sup>2</sup> est libre. Monsieur Jérôme LE MANIER, représentant la SCI TITOUTIM – entreprise de vente de véhicules d'occasion s'est porté acquéreur de ce terrain.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- la vente de la parcelle citée ci-dessus d'une superficie totale de 1 702 m<sup>2</sup> à la SCI TITOUTIM représentée par Monsieur Jérôme LE MANIER, moyennant le prix total de 22 126 € HT.
- précise que le notaire procédera directement au calcul et au reversement de la TVA correspondante au service des impôts.
- sollicite de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes une aide à la commercialisation avec imputation sur le prix de cession.
- l'acte notarié sera établi par la SCP Bocher à Elven et les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération et l'acte notarié correspondant.

### **Zone artisanale – achat de terrains par la SCI OXALIS représentée par Mme MAURICE Anne.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération en date du 16 octobre 2008 fixant le prix du m<sup>2</sup> de terrain de la zone artisanale de Kervoyelle à 13,00 € HT. Mais, la commune n'étant pas assujetti à la T.V.A, le notaire procédera directement au calcul et au versement de TVA correspondante au service des impôts des entreprises de Vannes.

Monsieur le Maire précise que la parcelle cadastrée section ZB n°104 d'une superficie totale de 800 m<sup>2</sup> est libre. Madame MAURICE Anne représentant la SCI OXALIX, entreprise de vente et installation de cuisine s'est porté acquéreur de ce terrain.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- la vente de la parcelle citée ci-dessus d'une superficie totale de 800 m<sup>2</sup> à Madame MAURICE Anne, moyennant le prix total de 10 400 € HT.
- précise que le notaire procédera directement au calcul et au reversement de la TVA correspondante au service des impôts.
- sollicite de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes une aide à la commercialisation avec imputation sur le prix de cession.
- L'acte notarié sera établi par la SCP Bocher-Vivien à Elven et les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération et l'acte notarié correspondant.

### **Concert de Cran**

Monsieur Michel Louessard, maire adjoint, explique à l'assemblée municipale que l'Interassociation de Treffléan a engagé des frais pour le concert de Cran organisé par la municipalité le 16 juillet 2010.

Cette opération se solde par un déficit de 406.90 €

